

City Cars sur la cote du marché principal

Caractéristiques de l'offre

10/10/2013

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 4 050 000 actions anciennes qui seront cédées par les actionnaires actuels, représentant 30% du capital social de la société

Valeur nominale : 1 dinar

Prix de vente : 10,950 dinars, dont 1 Dinar de valeur nominale

Montant de l'opération : 44 347 500 dinars

Période de souscription : du 21 Octobre au 8 Novembre 2013 inclus

Jouissance des actions : Les actions porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Offre proposée : Les 4 050 000 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

1- Offre à prix ferme

Une Offre à Prix Ferme de 1 498 500 actions offertes représentant 11% du capital et réparties comme suit :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions	Montant (en dinars)
<u>Catégorie A :</u> Personnes physiques et/ou morales Tunisiennes sollicitant au minimum 2000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 675 000 actions pour les institutionnels	67,6%	1 012 500	11 086 875
<u>Catégorie B :</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 1 999 actions	11,1%	166 360	1 821 642
<u>Catégorie C :</u> Personnes physiques et/ou morales étrangères sollicitant au minimum 2 000 actions et au maximum 67 500 actions pour les non institutionnels et 319 640 actions pour les institutionnels	21,3%	319 640	3 500 058
Total	100%	1 498 500	16 408 575

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 675 000 actions pour es institutionnels (soit au plus 5% du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et C : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie B : Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie A, puis à la catégorie C.

2- Placement global

essentiellement auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000D.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

Les souscripteurs au placement global s'engagent à ne céder aucun titre en bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Sans fractionnement ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

Les souscripteurs dans le placement global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF.

Les souscriptions dans le cadre du placement global sont centralisées auprès du syndicat de placement composé de Axis Capital Bourse, Tunisie Valeurs et MENA Capital Partners et dirigé par Axis Capital Bourse comme étant chef de file.

Contrat de liquidité : Portant sur 2 573 250 dinars et 235 000 actions pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions City Cars.